

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 76 (1931)
Heft: 5

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE FRANÇAISE

A propos de l'Exposition coloniale de Vincennes. — La formation de notre empire d'outre-mer. — Les moyens de conquête et de pacification.

Il n'est pas douteux que nombre des lecteurs de la *Revue militaire suisse* viendront cette année à Paris visiter notre Exposition coloniale qui, au moment où j'écris ces lignes, se prépare, dans l'activité fébrile des ultimes préparatifs, à ouvrir ses portes au public. Ils y trouveront l'occasion d'un facile voyage à travers le monde et y acquerront, je l'espère, la notion de l'effort continu de notre pays vers des réalisations certes utiles à nous-mêmes, mais qui font en même temps honneur à nos aptitudes civilisatrices.

Je voudrais, aujourd'hui, en manière de préambule à cette visite, consacrer ma chronique à un rapide exposé des conditions dans lesquelles a pu se constituer cet empire français d'outre-mer et indiquer l'évolution de l'organisme militaire ayant servi à son établissement.

* * *

Ce fut pendant longtemps, chez nous, une sorte de lieu commun de dire que nous n'étions rien moins qu'un peuple colonisateur. Boutade de boulevardiers en veine de pessimisme, sans doute, car tout au long de notre histoire, les faits en donnent le démenti. Les Gaulois, nos ancêtres, étaient grands coureurs d'aventures. Au moyen âge n'avons-nous pas, avec les Normands, colonisé l'Angleterre, la Sicile, l'Italie méridionale et pris, au vaste mouvement des Croisades, une part prépondérante attestée encore aujourd'hui par le sens que l'Orient moderne attribue au mot *franc* ? Ces mêmes Normands avaient longé la côte d'Afrique, touché aux Açores, aux Canaries, au Cap Vert, fondé des comptoirs sur les côtes de l'Or et d'Ivoire ? En 1402, Jean de Béthoncourt occupait les Canaries au nom de Charles VI ; mais la guerre de Cent ans, qui mit en péril la formation de la nationalité française, nous détourna de l'expansion maritime.

Puis vinrent les grandes découvertes et l'essor rival des puissances

europeennes vers « la mer occidentale ». Il fut surtout profitable, d'abord aux Portugais et aux Espagnols, ensuite à l'Angleterre et à la Hollande, non cependant sans que la France ne prît une part sensible au mouvement dans la première moitié du XVI^e siècle. Le mirage de la péninsule italienne, toujours dans la tradition de nos rois depuis la fin de l'empire romain, la lutte contre l'envahissante maison d'Autriche, la passion, hélas ! des querelles religieuses à l'intérieur, nous détournèrent, pour la deuxième fois, de la colonisation. En sorte que les comptoirs français établis au Brésil, à Terre-Neuve, à Sumatra, aux Antilles et au Canada, non soutenus par ceux qui disposaient alors du pouvoir (la fondation du Havre par François I^r n'eut que la portée d'un geste ostensible), isolés dans leur effort, livrés à eux-mêmes, restèrent des semences d'empire ; elles ne parvinrent point à germer.

La pacification des esprits au début du XVII^e siècle permit à Henri IV et à Richelieu de reprendre l'œuvre de colonisation. Encore insuffisamment toutefois. Absorbé par sa lutte contre la maison d'Autriche, le grand ministre de Louis XIII ne put seconder, comme il l'eût mérité, Champlain, fondateur véritable du Canada. Colbert poursuivit l'œuvre entamée : il développa le commerce maritime, créa une flotte, tant marchande que de guerre, soutint les entreprises coloniales, celle de la Compagnie des Indes orientales, en particulier. Fin du XVII^e siècle, il existait un empire colonial français qui, un peu dispersé, n'en représentait pas moins une ressource précieuse par les débouchés commerciaux qu'il offrait à l'industrie naissante de notre pays. Il comprenait alors le Sénégal, Sierra Leone et la Côte d'Ivoire, la Réunion et l'île Maurice, en Afrique ; les établissements des Indes en Asie et, en Amérique, les Antilles, la Guyane, la Louisiane et le Canada. « Le commerce des Iles » était en pleine prospérité et l'on sait que le fameux système de Law reposait en grande partie sur la prévision d'un enrichissement national dû à l'exploitation de nos colonies.

Le triste règne de Louis XV nous obligea bientôt à déchanter. Toutes les guerres du XVIII^e siècle fomentées par l'Angleterre procédèrent de l'esprit de rivalité qui opposait Français et Anglais en Amérique du Nord, aux Antilles et dans l'Océan indien. Dès la fin du règne de Louis XIV, la lutte coloniale avait commencé. Si, en 1748, la paix d'Aix-la-Chapelle fit partie nulle, l'activité de Dupleix aux Indes ranima les jalousies britanniques et le sacrifice consenti au maintien de la paix par le brutal rappel de Dupleix en 1754 n'empêcha pas la guerre d'éclater à nouveau en 1756. Celle-ci, la guerre de Sept ans, devait être fatale à notre empire extérieur. Par l'humiliant

traité de Paris de 1763, Louis XV cédaient aux Anglais le Canada et la rive gauche du Mississippi, une partie des Antilles françaises, les comptoirs du Sénégal ; il renonçait à toute prétention politique sur l'Inde ; il donnait enfin la Louisiane à l'Espagne.

Ce désastre n'arrêta pas l'initiative de nos explorateurs. Bougainville et La Pérouse occupèrent les territoires libres qu'ils rencontrèrent dans leurs voyages, nouvelle forme, celle-ci pacifique, de la concurrence franco-britannique. En fait, dans cette course aux terres d'outre-mer, les Anglais l'emportèrent encore. Napoléon acheva de perdre le peu qui nous restait. Et quand avec la Restauration, le XIX^e siècle s'ouvrait réellement, tout était à recommencer.

La reconstruction de la France coloniale débute en 1830 par l'occupation d'Alger. Trois dynasties qui se succèdent se consacrent à la conquête laborieuse de l'Algérie. En Océanie, nous occupons Tahiti (1842) et la Nouvelle Calédonie (1852). En Asie, l'Annam nous cède la Cochinchine, en 1863. Mais la véritable expansion française moderne est accomplie par la III^e République. Dans la mesure possible, elle répare les fautes commises par les régimes antérieurs et l'empire colonial qu'elle constitue est aujourd'hui le second du monde. Notre effort se porte sur l'Afrique du Nord, l'Extrême-Orient, l'Afrique noire. Dès 1881, par la campagne de Tunisie, Jules Ferry rompt avec la « politique de recueillement ». Puis, l'Algérie s'augmente du Sahara. Ainsi s'amorce la pénétration marocaine. Tandis que la Tunisie regarde et prolonge la terre algérienne, le Maroc, face à l'Atlantique, nous tourne le dos. Nos soldats en font la conquête, guidés de 1908 à 1925 par un d'Amade, un Moinier, un Lyautey, cependant que nos diplomates le disputent aux ambitions allemandes.

En Extrême-Orient, les entreprises au Tonkin de Jean Dupuis, de Francis Garnier, du commandant Rivière, entre 1873 et 1882, amènent le conflit de 1883 avec l'Annam et la guerre du Tonkin de 1884 avec la Chine. A la paix signée à Tien-Tsin (juin 1885) succède la fondation de l'Indo-Chine française (octobre 1887). Une période de prospérité s'ouvre devant elle que ne troublera point la révolte des Boxers de 1900.

Après l'Afrique du Nord, après l'Indo-Chine, les territoires de l'Afrique noire. Du Sénégal, en 1870, Faidherbe projetait de gagner le Niger. Cette idée, reprise par Brière de l'Isle, est réalisée de 1881 à 1888 dans les opérations menées sans plan d'ensemble, sur l'initiative des chefs militaires qui sont alors les Borgnis-Desbordes, les Combes, les Frey, les Galliéni. Entre gouvernements, on partage les « hinterlands », on fixe les « sphères d'influence ». Puis Doddo conquiert le

Dahomey (1893) ; au Soudan, Archinard dépose Ahmadou (1890-93) ; Humbert et Combes refoulent au sud Samory qui ne sera pris que plus tard (1898). En 1894, occupation de Tombouctou. Tout le Soudan nous est soumis. En Afrique équatoriale, où, depuis 1843, stagne à l'estuaire du Gabon un médiocre établissement français, Savorgnan de Brazza amorce, en 1875, l'exploration pacifique vers le Congo que, venu d'autre part, Stanley descend le fusil à la main. La formation du Congo belge nous rejette vers le nord et ce sont alors, dans un prurit d'émulation, les tentatives de jonction soit avec le haut Nil : mission Marchand sur Fachoda (1897-98) ; soit avec le Tchad : missions Clozel et Gentil (1894-97), Foureau-Lamy (1900-01, Roland-Meynier-Rabah, qui règne par la terreur au Bornou, est tué dans la même affaire qui coûte la vie au commandant Lamy (28 avril 1901). La conquête du Ouadaï s'accomplit ensuite de 1902 à 1912, dirigée par les Moll et les Largeau, malgré les entraves des Senoussites.

Enfin, Madagascar. Un conflit avec les Hovas en 1878, aggravé par des rivalités entre missionnaires, provoque l'expédition de mai 1883 contre les ports et le blocus des côtes. Le gouvernement de la reine cède, mais le traité de 1885, établissant un résident français dans l'île n'aboutit qu'à un conflit permanent. L'expédition de 1895 est dirigée par le général Duchesne, dont on ne saurait trop admirer l'esprit de décision lorsqu'il se porta d'Andriba sur Tananarive avec la colonne volante. Galliéni, nommé résident et commandant en chef, aura ensuite à vaincre l'insurrection des Hovas ; il détruira le pouvoir de la reine et fera déporter celle-ci en Algérie (1897).

La Grande Guerre a complété cet empire par l'attribution à la France des territoires sous mandat : Levant, Togo et Cameroun.

* * *

Je passe sur les modalités selon lesquelles les opérations dans ces diverses colonies furent conduites et j'en viens tout de suite aux troupes spéciales chargées, en dehors des expéditions importantes, d'assurer la pacification et la garde des pays occupés.

Il est difficile de préciser le moment où des régiments spéciaux ont été créés à cet usage. Les *Compagnies ordinaires de la marine* de Richelieu, les régiments de *Royal Marine* et *Amiral* de Colbert étaient destinés à servir sur les vaisseaux. Pendant quelques années, de 1769 à 1772, on organisa trois brigades appelées *Corps d'artillerie et d'infanterie de marine* qui se fondirent ensuite dans le Corps royal de la marine. La Révolution eut aussi ses régiments ou demi-brigades d'infanterie de marine. Pourtant, l'existence de troupes relevant du

Ministère de la marine et affectées aux colonies ainsi qu'à la garde des ports de guerre ne remonte pas au delà de 1831. Depuis lors, infanterie et artillerie de marine se sont développées jusqu'à comprendre : pour l'infanterie, 2 régiments en 1831, un troisième en 1838, un quatrième en 1854, 8 en 1889, plus, aux colonies, 4 régiments, 4 bataillons formant corps, 4 compagnies autonomes et 2 détachements ; — pour l'artillerie, un régiment en 1855, 2 en 1896. L'ensemble dépassait 30 000 hommes, excellents soldats de carrière, d'une nature ardente, au tempérament exalté, avides de jouir des hasards et des émotions de la vie en campagne.

A ce point de vue, les troupes de la marine, depuis 1870, avaient pris la place des troupes de la guerre qui, un demi-siècle auparavant, avaient conquis l'Algérie. Encore à leur image, elles avaient exploité aux colonies les ressources du recrutement indigène : tirailleurs sénégalais, annamites, tonkinois, gabonais, sakalaves et cipayes de l'Inde s'ajoutaient aux tirailleurs algériens, spahis et troupes sahariennes, constituant ainsi, avec une petite fraction de soldats blancs pour les encadrer, des éléments d'occupation suffisants pour les pays dont ils ont déjà aidé à faire la conquête.

De sorte qu'au moment où l'idée de reconstitution d'un empire colonial français prenait définitivement corps, et se manifestait par la création d'un Ministère des colonies, en 1894, l'action militaire en pays d'outre-mer était comprise de la façon suivante. D'abord, un faible noyau de blancs dans les colonies, représentant environ le quart ou le cinquième des troupes indigènes progressivement accrues. Pour alimenter ce noyau, c'est-à-dire satisfaire aux besoins de la relève une forte réserve maintenue en France, que l'on utiliserait, cela va de soi, en cas de conflit européen. C'est même afin de pouvoir occuper les cadres de ces formations, que le recrutement par engagements volontaires ne suffisait plus à remplir, qu'une loi de 1893 autorisait l'affection à l'infanterie de marine d'hommes du contingent appelé, ces derniers n'étant d'ailleurs envoyés aux colonies que sur leur demande.

Mais ces dispositions ne pouvaient suffire dans le cas d'expéditions importantes ; à cet effet, on avait préconisé la constitution, légale et en quelque sorte rigide d'une *réserve expéditionnaire* prélevée sur l'armée de terre métropolitaine. Le trouble qui en serait résulté dans la mobilisation générale fit rejeter cette suggestion et spécifier le droit de recourir, pour le service colonial, aux troupes spéciales de l'armée d'Afrique, tirailleurs et régiments étrangers notamment. Leur séjour prolongé en climat chaud, leur apprentissage courant de

la petite guerre, faisaient de ces troupes le complément de première ligne de « l'armée coloniale ».

La question de l'organisation de celle-ci se trouvait donc posée bien avant qu'une solution satisfaisante lui eût été apportée par la loi du 7 juillet 1900.

Deux points essentiels en constituent l'ossature : le *rattachement* de l'armée coloniale au Ministère de la guerre et, dans ce ministère, l'*autonomie* des coloniaux. Longtemps, les arguments pour et contre, relatifs à chacun, de ces deux points ont été discutés. L'apaisement est venu et l'épreuve de la grande guerre a confirmé l'efficacité de la solution adoptée en 1900. Les troupes coloniales constituent donc une armée distincte ayant sa direction propre, la VIII^e, et placée sur le même rang que les autres armes entrant dans la composition de l'armée.

Autonomie organique, mais non compartimentage absolu. Déjà on a vu la brèche ouverte en bas par la loi de 1893. Celle de 1900, accordant aux grands chefs issus de la « coloniale » des commandements d'unités métropolitaines ou des postes au Conseil supérieur de la guerre, créait un point de raccordement par le haut. Rien de plus heureux qu'une telle disposition. Elle permettait à ces grands chefs de s'initier aux combinaisons européennes, après avoir développé, à la rude école des colonies, leurs qualités personnelles de caractère, l'initiative, la volonté, le coup d'œil, l'esprit de prompte décision, gages indispensables du succès dans toute entreprise civile ou militaire.

C'est de cette combinaison que sont sortis un Galliéni, un Mangin, un Gouraud, pour ne parler que des chefs de file ayant rendu d'éminents services dans les grandes opérations après avoir donné leur mesure dans la guérilla coloniale.

CHRONIQUE RUSSE

L'armée rouge peut-elle nous éduquer ?

La doctrine soviétique et l'état d'esprit créé en Russie par le bolchévisme sont-ils vraiment des stimulants pour le perfectionnement technique, moral et social de nos armées d'Occident ? L'armée rouge serait-elle un modèle à imiter, apte à nous enseigner non seulement l'art de faire la propagande communiste et la guerre civile, mais l'art de faire la guerre ?

D'aucuns le prétendent. De temps à autre, des publications paraissent qui l'affirment. Sur quoi se fondent-elles ? Leurs auteurs ne le disent pas. A notre connaissance, il n'a paru jusqu'à présent aucune étude sérieuse sur l'armée rouge. Ici l'aversion, là l'extase ; l'armée rouge ne vaut pas grand'chose, dit celle-là ; ses armements sont formidables, dit celle-ci, l'Europe n'a qu'à se bien tenir, elle lui montrera ce qu'elle vaut.

Les statuts de l'armée rouge n'étant rédigés qu'en russe, il est difficile pour qui ne connaît pas cette langue, d'apprécier leur valeur. Après quoi, il y aurait lieu de connaître leur application, ce qui est une seconde difficulté. Nous sommes allé aux informations. Celles que nous donnons ici nous paraissent assez sûres, quoique fragmentaires.

Elles nous apprennent d'abord que les instructions militaires qui fondent l'enseignement du soldat russe ont été remaniées plusieurs fois ces dernières années. L'Instruction relative au combat de l'infanterie a été entièrement remaniée six fois dans l'espace de dix ans, ce qui est une preuve des hésitations auxquelles ce travail a donné lieu, hésitations qui, nous devons le reconnaître, ne sont pas propres à la Russie. A l'Instruction générale de 1920 ont succédé, pour la remplacer, des instructions datées de 1924-1925, puis d'autres qui ont suivi en 1927 et en 1928. Actuellement, les règlements en vigueur pour l'infanterie sont la 2^e partie de l'Instruction de 1927 et la 1^{re} partie de l'Instruction de 1928.

Ces flottements ont pour cause les enseignements que l'armée rouge emprunte à l'étranger, aux armées « impérialistes ». Chaque fois qu'une doctrine nouvelle s'affirme à l'étranger, chaque fois les instructions soviétiques sont remaniées en conséquence. Loin de se fixer une doctrine, l'armée rouge se nourrit des doctrines de ce que l'on appelle en Russie, l'Europe. Ses règlements sont un pêle-mêle des principes enseignés en France, en Allemagne, en Angleterre. On trouve aussi des prescriptions qui, d'abord, semblent des innovations, mais qui ont été abrogées par la suite, en raison du manque du matériel qui les avait justifiées, la fabrication de ce matériel ne pouvant être poursuivie en quantité suffisante. Telle, par exemple, les mitrailleuses lourdes, à côté desquelles les tireurs individuels devaient disparaître. On a cru à la formation de groupes de combat de ces mitrailleuses ; puis, à peine les Instructions relatives à leur emploi avaient-elles paru, que des commentaires adressés aux officiers les ont remplacées. Plus question de mitrailleuses lourdes mais des fusils-mitrailleurs, modèle Degtérieff, avec tireurs individuels d'élite. On

s'est avisé que, au cas d'une mobilisation, il ne serait pas possible de fabriquer les mitrailleuses lourdes, et le « facteur économique » a obligé de modifier la doctrine.

On peut citer aussi le cas des chars de combat. A l'origine, on a envisagé deux principes, celui qui a présidé au règlement britannique de 1927 pour l'emploi du char Vickers Mark VIII, et celui du règlement français de 1929, l'emploi du char de guerre Renault amélioré. Celui-là prévoit l'individualisation des chars, leur séparation d'avec l'infanterie rendue possible par le modèle Vickers. Plusieurs exemplaires de celui-ci ont été commandés en Angleterre. Mais, paraît-il, les exemplaires livrés n'étaient pas du tout dernier modèle. De là de nouvelles tractations, un temps d'arrêt, le gouvernement anglais refusant de livrer des chars dont la construction était encore tenue secrète. On s'est rabattu alors sur le char de l'autre modèle, plus lent, mais dont la fabrication était sûre, grâce aux usines « Renault Rossidjiski », créées pendant la guerre à Karkow, et que les soviets se sont appropriées. De nouveau le « facteur économique » a dicté la doctrine, et quant au règlement qui passe d'un des principes à l'autre, individualisation des chars de combat, d'une part, leur liaison étroite avec l'infanterie, d'autre part, il accompagne ses prescriptions de commentaires nébuleux dans le dédale desquels il est difficile de se reconnaître.

Sur des doctrines empruntées à l'étranger, se greffe la doctrine essentiellement russe de « l'attaque à la baïonnette », appliquée depuis l'époque de Pierre le Grand, moyen suprême de suppléer à l'insuffisance de l'armement technique, car celui-ci coûte cher, tandis que « le matériel humain » ne coûte rien ! Pour obtenir la décision, on fonde donc l'espoir sur l'élan « révolutionnaire » de l'armée des ouvriers et des paysans.

Comment y est-elle préparée ? Les inspirateurs de l'armée rouge sont de deux catégories, ceux qui sont chargés de diriger le moral et le civisme, et ceux auxquels appartient l'instruction militaire et technique. Les premiers sont les représentants du pire élément civil, anciens agitateurs défaitistes ; les autres d'anciens militaires de carrière qui ont raté leur avancement à l'époque tsariste, esprits aigris pour la plupart, imbus d'ambitions démesurées, et qui profitent de la disparition des chefs réfugiés dans l'émigration. On peut s'imaginer quel appareil militaire a fini par créer la collaboration de ces deux catégories d'éducateurs, dont le but principal, sinon le seul, est la protection du régime, c'est-à-dire de la coterie communiste qui représente à peine le un pour cent de la nation russe.

Cette coterie s'est substituée à la patrie. Pour elle, un bon communiste vaut mieux qu'un bon soldat. Le nom même de la Russie est effacé, la famille est ridiculisée, la religion poursuivie, les foyers détruits et remplacés par des phalanstères. Le succès de la doctrine communiste implique l'impersonnalité, une mentalité grégaire, l'obéissance aveugle aux directions de la minorité au pouvoir.

Le dressage politique est appliqué au soldat d'une façon inexorable, mêlé à tous les aspects de la vie militaire, soumise à toutes les fantaisies du moniteur politique qui représente le parti au régiment.

Il suffit d'ailleurs de se mettre au courant de la composition de l'état-major d'un régiment pour être édifié. La voici, d'après la dernière Instruction de la cavalerie (en russe : BUSK 29, Boevoj Ustav Konnizy 1929).

Le délégué du parti communiste ayant prérogative de commandant de régiment, est assisté de trois personnages : le président du club communiste du régiment, le délégué de la cellule communiste et le bibliothécaire. Le commandant militaire du régiment ne vient qu'après, et toute son activité militaire, comme d'ailleurs celle de ses officiers, est subordonnée à l'approbation de l'état-major politique. Celui-ci contrôle le civisme du personnel militaire, ses connaissances marxistes, son zèle pour l'apprentissage politique. Le personnel commandant, officiers soviétiques, demeure donc sous le contrôle permanent de ses subordonnés, car le président du club communiste, le délégué de la cellule et le bibliothécaire sont des soldats du régiment, en permanence à l'état-major.

En de telle conditions, on peut supposer les qualités morales et professionnelles de l'armée rouge. Bousculés par leurs moniteurs politiques, les officiers délaissent nécessairement leurs devoirs professionnels, et les élèves-officiers, notés d'après leur savoir marxiste, ne sont pas de taille à se débrouiller militairement dans les questions les plus élémentaires du commandement.

Dans les statuts, ce que l'on appelle en Occident les règlements, on remarque tant de détails dont la superfluité éclate aux yeux de quiconque a passé par une Ecole d'officiers, que cela seul trahit l'insuffisance de l'enseignement et l'infériorité de la culture générale des chefs subalternes. En même temps, on oubliera, par exemple, de préciser la façon de mesurer les distances. Sera-ce en mètres, d'après un système qu'on essaie de généraliser, ou en pas selon l'usage dans l'ancienne armée tsariste ? Au surplus, la longueur du pas varie selon les instructions, tantôt 70 centimètres, tantôt 75. La planchette du viseur du nouveau fusil-mitrailleur Degtérieff est

graduée en mètres, et le règlement de combat pour l'infanterie compte les distances en pas. On se représente le gâchis qui doit en résulter dans la direction du tir. On constate d'ailleurs de singulières contradictions. Tandis que le maniement du fusil est simplifié, le règlement soviétique ne connaissant plus que l'arme en badoulière et le garde-à-vous l'arme au pied, des formations compliquées subsistent, du genre des anciens carrés pour la défense contre les attaques de cavalerie !

Il est arrivé à plus d'une reprise, dans l'histoire militaire de la Russie, que les chefs supérieurs négligeant certains détails d'instruction indispensables, le commandement subalterne, au cours même du combat, a redressé les lacunes de l'instruction. L'initiative, l'audace, la foi de l'ancien corps d'officiers ont triomphé de l'inertie et des fautes du commandement supérieur, ainsi que du manque de préparation technique et de l'insuffisant outillage de l'armée. L'officier de la nouvelle formation actuelle est-il de taille à continuer la tradition ? Une réponse à cette question serait prématurée, l'armée rouge n'ayant fourni jusqu'à présent aucune preuve qui vaille d'être notée, en dehors de la guerre civile où l'art militaire a été réduit aux formes les plus élémentaires, avec un personnel commandant recruté au hasard des événements. Les rares apologies de l'armée rouge se bornent à s'extasier devant elle en affirmant qu'elle est une armée nouvelle, sans définir exactement ce que l'on doit entendre par là. La réalité est qu'elle est assujettie à la politique. A part cela, on ne voit pas en quoi elle aurait un caractère original. Elle semble plutôt être à la remorque de créations d'autrui mal digérées, survivance adultérée de l'ancienne armée impériale.

INFORMATIONS

La réforme militaire. — Nous résumons le programme du Département militaire fédéral relatif aux travaux de réorganisation de l'armée qu'il a résolu d'entreprendre. On se rappelle que la commission familièrement dite « des rognures » l'a encouragé à se livrer à cette étude, sans attendre les conclusions auxquelles elle serait conduite par celle qu'elle poursuit de son côté. Quand donc le